

Au mois de mars 2020, vous aurez à vous prononcer pour élire des conseillers municipaux.

Lors du conseil de septembre, après avoir rencontré les adjoints, j'ai annoncé que je ne me représenterai pas pour diverses raisons personnelles (familiales, âge, graffitis diffamatoires).

Ces douze années passées au sein de la municipalité furent très intéressantes et enrichissantes dans de nombreux domaines. La fonction de maire est chronophage, difficile lors des prises de décision afin de traiter équitablement les attentes de chaque administré et surtout demande une intégrité totale.

Ces dernières semaines, la commune connaît une recrudescence d'actes de malveillance (vols, feux à l'église, pare-brises cassés, tapage nocturne, dégradations). Prévenue aussitôt, la gendarmerie ne pourra qu'intervenir plus rapidement.

A partir du 15 janvier, la police municipale patrouillera de nouveau dans la commune, répondra à vos sollicitations et demandes.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son soutien dans les décisions votées ainsi que le personnel communal pour le travail accompli (un merci particulier à Mme BALLOT qui m'aura accompagné pendant 6 ans).

Tout au long de cette mandature, sans augmenter la fiscalité locale, ni endetter la commune, différents travaux ont été réalisés, d'autres sont à l'étude. Je souhaite donc beaucoup de courage, de volonté et de disponibilité à la future équipe municipale pour réussir totalement dans leurs projets.

Recevez toutes et tous ainsi qu'à l'ensemble de votre famille, mes meilleurs vœux de santé, prospérité et bonheur pour 2020.

Michel BOULANGER
Maire de Malroy

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1	Décorations Noël	p. 12
Memento	p. 2	Informations générales	p. 13
Comptes rendus conseils municipaux	p. 3 à 6	Déchèteries	p. 14 et 15
Etat Civil	p. 7	Civisme	p. 15
Repas des Anciens	p. 8 et 9	Associations	p. 16 à 21
Collectes	p. 10 et 11	Ecole	p. 22 à 24
Vœux du Maire	p. 12		

MAIRIE

Adresse : 33, rue Principale
57640 MALROY
Tél/Fax : 03 87 77 89 36
E-mail : mairiedemalroy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 18 h
Vendredi de 10 h à 12 h
Permanence des élus sur rendez-vous
le lundi de 18 h à 19 h

Communauté de Communes

Communauté de Communes
Rives de Moselle
Adresse : 1, place de la Gare
57280 MAIZIERES LES METZ
Tél. 03.87.51.77.02
Site internet : www.rivesdemoselle.fr

Déchèteries :

Voir en page suivante

URGENCES

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 ou 03.87.77.91.02
Pompiers : 18
Police municipale : 06.08.37.12.05
Médigarde : 0820.33.20.20

**Syndicat Intercommunal
Scolaire de Failly**

1, route de Vrémy - 57640 FAILLY
Tél. 03.87.76.78.33

Regroupement scolaire

7, chemin de Préchy – 57070 VANY
Tél. 03.72.48.01.63 (Elémentaire)
Tél. 03.72.48.01.60 (Maternelle)
Tél. 03.72.48.01.62 (Périscolaire)

Assainissement :

SUEZ Eau France SAS
Tél. 09.77.408.408 - 7j/7 – 24h/24

ASSOCIATIONS**LA MARIA POLITE**

Présidente : Mme Nicole MAUVE
Adresse : 81, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.86.20

A.S. MALROY

Président : M. Claude CABIROL
Adresse : 5, chemin de la Croisette
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.84.37

A.P.E. de la Fontaine

Présidente : Jenny FABBRI
Adresse : 7, chemin de Préchy
57070 VANY
Tél : 06.30.14.37.99

Comité de Gestion Salle F. ISTRIA

Président : Jean-Luc MAUVE
Pour une location : Contacter M. Michel PELLERIN - Tél : 06.34.96.18.53

LES AINES DE MALROY

Présidente : Mme Dominique GRACEFFA
Adresse : Chez Mme SCHMITT
75, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.72.41

MALROY Athlétic Club

Président : M. Raphaël FURFARI
Adresse : 17, rue des Fauvettes
57070 ST JULIEN LES METZ
Tél : 03.87.74.27.72

Association LES FELINS DE MALROY

Présidente : Mme Geneviève THION
Adresse : 11, rue de l'Eglise
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.70.12 – 06.76.37.20.30

Séance du 31 janvier 2019

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Le Conseil Municipal décide :

D'adhérer au CAUE de la Moselle, association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

De mandater Monsieur Michel BOULANGER, Maire, pour représenter la commune de Malroy, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE, ce qui est le cas de la commune de Malroy.

Congés exceptionnels pour évènements familiaux – autorisations spéciales d'absence

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des évènements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal a donc délibéré pour déterminer le nombre de jours d'absences autorisés liés à des évènements familiaux.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide de verser des subventions aux associations suivantes :

Les Aînés de Malroy

A.S.M. Football

La Maria Polite

Malroy Athlétique Club

Les Félines de Malroy

Les Restos du Coeur

1 Rose 1 Espoir

Amicale des donateurs de sang

Téléthon

Cheval Bonheur

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 7/2018 :

Section n° 3 – n° 39, Les Cinq Journaux, de 3 a 79 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 8/2018 :

Section n° 3 – n° 48, Les Cinq Journaux, de 11 a 82 ca,

Section n° 3 – n° 49, 120, rue Principale, de 21 a 20 ca.

Séance du 2 avril 2019

Compte administratif 2018

Monsieur POINSIGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture de ce compte qui, représentant rigoureusement la réalité des engagements pris par le Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité, hors la présence de Monsieur BOULANGER, Maire.

Compte de gestion 2018

Les conseillers, après examen des différents chapitres et articles du compte de gestion 2018 de la commune, établi par le Receveur Municipal, constatent à l'unanimité, que celui-ci est rigoureusement régulier et conforme au budget 2018 et qu'il n'appelle aucune réserve ni observation de leur part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Décide d'affecter le résultat de la manière suivante

REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 1 863 616.38 €

Taux des taxes communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2019 le taux des taxes communales, égal à ce qu'il était en 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 7.68 % - Foncier bâti : 8.74 % - Foncier non bâti : 26.02 %

Reprise des provisions au titre risques et charges de fonctionnement courant – contribution au redressement des finances publiques

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de MALROY est soumise à une contribution au redressement des finances publiques de 364 € par an. La provision passée en 2018 au titre des contributions 2017-2018 doit être reprise car devenue sans objet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de comptabiliser les provisions en mode semi-budgétaire pendant toute la durée du mandat (régime de droit commun) et de reprendre l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2018 au titre risques et charge de fonctionnement courant (article 7815) à hauteur de 728 €

Budget primitif

Le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre à :

2 242 090.44 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2 287 836.00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Approbation du rapport de la CLECT du 13 février 2019 – Modification des attributions de compensation

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 13 février 2019 a examiné les éléments relatifs aux transferts des charges de la compétence « Eaux Pluviales », de la prestation de vérification des poteaux incendie, de la compétence « Gens du Voyage » et GEMAPI. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les conclusions de la Commission, à l'unanimité.

Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Rives de Moselle concernant les exercices 2014 et suivants. Le Conseil à l'unanimité ne formule pas d'observations.

Séance du 21 juin 2019

Désaffectation des locaux scolaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'avis favorable à la désaffectation des deux salles de l'école de Malroy rendu par Monsieur le Préfet de la Moselle, considérant que ces deux salles n'ont plus d'utilité scolaire, décide de la désaffectation des deux salles de l'école de Malroy.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal de la commune de Malroy autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Cession du bail de chasse

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'avis de la commission consultative de chasse, décide que :

Le lot unique dont M. BONNAVENTURE Denis était locataire, est cédé à M. Jean-Christophe DUCHET pour la durée restante du bail, soit jusqu'au 1^{er} février 2024 ;

Les autres clauses du bail restent inchangées.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Motion de soutien à l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement : l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.

le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 1/2019 :

Section n° 1 – n° 109, Les Plantes, de 4 a 04 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 2/2019 :

Section n° 2 – n° 74, rue Principale, de 3 a 63 ca.

Séance du 2 septembre 2019

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA MAXE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de La Maxe tel qu'il a été arrêté par le conseil métropolitain le 24 juin 2019.

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 4/2019 :

Section n° 2 – n° 180/67, 57, rue Principale, de 2 a 06 ca,

Section n° 2 – n° 68, village, de 1 a 97 ca.

Déclaration d'intention d'aliéner n° 5/2019 :

Section n° 2 – n° 181/67, 57, rue Principale, de 1 a 22 ca,

Section n° 2 – n° 182/67, 57, rue Principale, de 1 a 20 ca,

Section n° 2 – n° 69, village, de 1 a 93 ca.

Déclaration d'intention d'aliéner n° 7/2019 :

Section n° 1 – n° 148, 18, rue Principale, de 9 a 79 ca,

La déclaration d'intention d'aliéner n° 06/2019 ne concerne pas une parcelle soumise au droit de préemption.

Séance du 15 octobre 2019

Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis notamment l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique, les collectivités locales ont vu leurs obligations en matière de transmission des données comptables évoluer. Les textes portant sur la dématérialisation des flux d'information s'appliquent également aux rôles de chasse.

Le Conseil Municipal décide de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 576 €, via la Trésorerie de Vigy, pour le déduire du montant du produit encaissé et décide de ne pas reverser aux propriétaires les montants inférieurs à 5 €.

Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SABLIERES DIER pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à Ennery et Argancy.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SABLIERES DIER pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à Ennery et Argancy a eu lieu du 11 septembre 2019 au 11 octobre 2019. La commune de Malroy se situant dans un rayon de moins de 3 kilomètres, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur le projet présenté

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour couvrir l'achat d'un lave-linge à l'Association Sportive de Malroy. Cette subvention, d'un montant de 359.00 €, sera versée sur présentation de la facture d'achat.

Indemnités du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal décide :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder 100 % de l'indemnité prévue,
de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Séance du 26 novembre 2019

Avenant à la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery

La convention de mise à disposition du service de police municipale, échue le 1^{er} juillet 2018, a fait l'objet d'un avenant pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019 qu'il convient de régulariser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery, avec effet au 1^{er} juillet 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférent.

Convention de mutualisation du service de police municipale entre les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery et Malroy.

Le Conseil Municipal prend acte du fait que le projet de convention qui lui est soumis vise à la re-création d'un service de police mutualisé de 5 agents entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour, d'Ennery et de Malroy pour une durée de 3 ans ;

Cette convention est renouvelable tacitement. Elle peut être dénoncée à chaque renouvellement à condition de notifier cette décision 6 mois avant la date d'échéance.

Les policiers seront autorisés à porter une arme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le fondement de la convention de police mutualisée, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat sera signée par les Maires en application de leur pouvoir de police.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Valide la convention de mutualisation de la police municipale entre les communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-lès-Ennery, de Charly-Oradour, d'Ennery et de Malroy,

Charge Monsieur le Maire de signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

MARIAGES 2018/2019

Le 16 juin 2018
Julien HUSSON
et Leslie KREMPP



Le 30 juin 2018
Jean-Marc ANGININ
et Dolores KORPYS



Le 31 août 2019
Sébastien MATARAZZO
et Marie CURTO



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Julia L'HUILLIER née le 12 mars 2018
- Augustine ALBERT née le 24 juillet 2018
- Laly HOFFMANN née le 3 août 2018
- Hugo HOFFMANN né le 3 août 2018
- Lucie HUSSON née le 18 septembre 2018
- Thomas VATRINET né le 6 janvier 2019
- Esteban CORDONNIER né le 25 juin 2019
- Liséa LANNES née le 29 juillet 2019
- Thomas NIERADKA né le 8 août 2019



DECES

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| Monique LEGOULON | 18 février 2018 |
| Jean-Marc POINSIGNON | 6 mars 2018 |
| Aimé JACOB | 11 juillet 2018 |
| François PIANEZZOLA | 3 août 2018 |
| Halima JENNEWEIN | 15 octobre 2018 |
| Pierre LEROY | 1 ^{er} décembre 2018 |
| Amédée MAURICE | 17 décembre 2018 |
| Jean-François LEFORT | 7 avril 2019 |
| Denis BONNAVENTURE | 22 mai 2019 |
| André CARMIER | 13 novembre 2019 |
| Jean Marie LECOMTE | 19 novembre 2019 |



REPAS DES ANCIENS

La prestation remarquable du traiteur GALL ayant fait l'unanimité au repas de l'an dernier, nous avons naturellement refait appel à lui pour celui de 2019.

Il est très difficile de trouver une animation. En effectuant des recherches sur internet nous avons découvert MELI MELODIA. Leur prestation nous semblant correcte, nous avons fait appel à leur service. La voix chaleureuse d'Henriette a emporté toute la salle. Elle est accompagnée de Martial, son époux, à la technique. Il faut vous dire qu'Henriette a participé à l'émission "N'oubliez pas les paroles" où elle a été finaliste.

Certains sont allés même chanter avec elle, toute l'assemblée a participé au jeu proposé en rapport avec la chanson et la musique.

Nous signalons que les décors de table (lumignons, pliage des serviettes, etc. ...) ont été réalisés avec l'aide du Club des Aînés. L'exposition de photos du précédent repas est une suggestion d'Annette.

Une journée de retrouvailles, de rencontres, de plaisir où chacun a pu oublier ses soucis pendant un petit moment.

Comme d'accoutumée, à la fin du repas, Monsieur le Maire, a remis aux participants un petit présent.

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux l'an prochain, **le 9 février 2020.**



REPAS DES ANCIENS

Repas des Anciens



Repas des anciens 2020 : le dimanche 9 février 2020

1 ROSE – 1 ESPOIR

Cela fait plusieurs années que nos 3 bénévoles accueillent les motards d'une rose un espoir.

La municipalité a participé à cette réception. Les brioches ont été remplacées par des croissants et cakes.

Ces joyeux et chaleureux motards sont conscients qu'en faisant vrombir leur moto, ils réveillent une partie de la population mais c'est pour une bonne cause... Ne leur en tenez pas rigueur. Motards, vous pouvez les rejoindre, Ils sont à la recherche de bénévoles.

Dans notre village, ils rencontrent toujours un beau succès et s'ils ne s'arrêtent pas devant chez vous, vous pouvez les rejoindre à la salle des fêtes pour discuter avec eux et prendre un petit café.

Nous les avons remerciés au nom de toute la commune et leur avons donné rendez-vous pour l'année prochaine.



LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

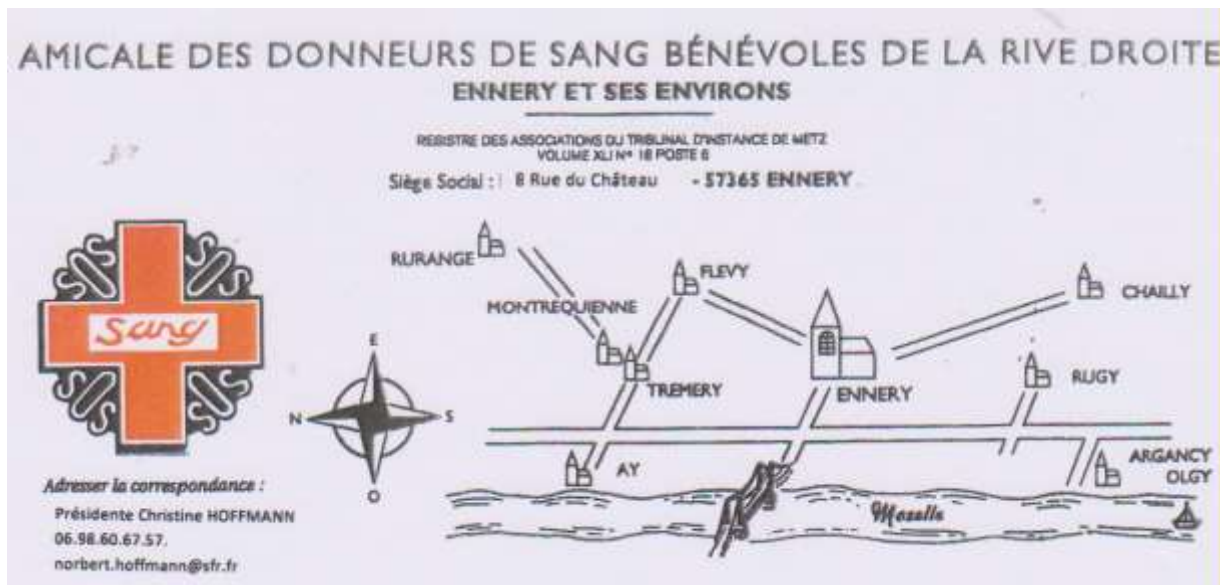
Par manque de temps et surtout de bénévoles, la distribution des brioches n'a pas eu lieu.

Nous nous rattraperons l'an prochain.

Avec nos excuses.



DON DU SANG



Les personnes intéressées pour donner leur sang peuvent se rendre aux dates et lieux suivants :

COLLECTES DE SANG 2020

Mardi 28 janvier	TREMERY - Salle ARcabas	16h00 à 19h00
Jeudi 5 mars	TREMERY PSA TREMERY PSA	08h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Mardi 24 mars	ARGANCY - Salle des fêtes	16h00 à 19h00
Mercredi 20 mai	ENNERY - Espace 17	16h00 à 19h00
Jeudi 11 juin	TREMERY PSA TREMERY PSA	08h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Mercredi 22 juillet	MONTREQUIENNE Centre Socio-Culturel	16h00 à 19h00
Lundi 21 septembre	AY/MOSELLE M.J.C.	16h00 à 19h00
Jeudi 01 octobre	TREMERY PSA TREMERY PSA	08H00 à 12H00 13H00 à 17h00
Mardi 24 novembre	FLEVY - Salle polyvalente	16h00 à 19h00

Le nombre de donneurs de Malroy augmente d'années en années. Ils se déplacent aux collectes.

Au nom du comité, la Présidente présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020 à tous les Donneurs, anciens Donneurs, futurs Donneurs ainsi qu'à leurs familles.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire ont pour objet de présenter les nouveaux arrivants et de leur faire connaître les représentants des associations mais aussi les habitants du village.

Cette réunion permet également à Monsieur le maire de faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'année et d'annoncer les projets futurs.

Après avoir remercié les personnes présentes, monsieur le maire a présenté ses vœux pour la nouvelle année.

A la fin de son discours, la population a été conviée à se réunir autour du buffet réalisé par M. GALL.



Vœux du Maire 2020 : vendredi 10 janvier 2020 à partir de 19h

DECORATIONS DE NOEL

Le village s'embellit pour les fêtes de fin d'année, grâce à l'association des Aînés et la générosité d'un administré qui a cédé ses décors personnels.





DATES A RETENIR

Vœux du Maire	Vendredi 10 janvier 2020
Repas des anciens	Dimanche 9 février 2020
Elections municipales 1 ^{er} tour	Dimanche 15 mars 2020
Elections municipales 2 ^{ème} tour <i>(si besoin)</i>	Dimanche 22 mars 2020
Brocante	Dimanche 10 mai 2020
Fête Patronale	26 – 27 septembre 2020

ASSAINISSEMENT

En cas de problème concernant l'évacuation des eaux usées, il faut contacter la société **SUEZ Eau France SAS au 09.77.408.408**.

Rappel important : il ne faut jeter que du papier toilette dans les WC pour un fonctionnement optimum du réseau d'assainissement.

Les rouleaux (même biodégradables), lingettes, couches, protections féminines rejoignent les bacs prévus pour les ordures ménagères.



PLANNING BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayage des rues auront lieu les :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| * Vendredi 17 janvier 2020 | * Vendredi 10 juillet 2020 |
| * Vendredi 14 février 2020 | * Vendredi 14 août 2020 |
| * Vendredi 13 mars 2020 | * Vendredi 11 septembre 2020 |
| * Jeudi 9 avril 2020 | * Vendredi 16 octobre 2020 |
| * Vendredi 15 mai 2020 | * Vendredi 13 novembre 2020 |
| * Vendredi 12 juin 2020 | * Vendredi 11 décembre 2020 |

Merci de ne pas stationner vos véhicules le long du trottoir à ces dates afin de faciliter le passage de la machine.

URBANISME : Pas de travaux sans autorisation

Toute modification extérieur d'habitation :

- Construction d'une extension, d'une véranda
- Ravalement de façade (même si la teinte ne change pas)
- Remplacement de fenêtre(s), toiture, volet(s)
- Création d'une nouvelle ouverture (porte, fenêtre, fenêtre de toit, etc)
- Construction ou remplacement de clôture
- Démolition

doivent faire l'objet d'une autorisation par le biais d'une déclaration préalable de travaux, permis de construire ou permis de démolir, ceci pour que ces travaux soient conformes du document d'urbanisme (PLU de juillet 2017) en vigueur sur la commune.

**ATTENTION
TRAVAUX**



COLLECTE DECHETS RECYCLABLES

Les sacs transparents destinés à la collecte des déchets recyclables sont à retirer en mairie, aux heures d'ouverture, soit le lundi de 17h à 18h ou le vendredi de 10h à 12, à **partir du 27 janvier 2020** .

DECHETERIES – NOUVEAUX HORAIRES

Horaires d'hiver (effectifs du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante inclus)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	14 h– 17h
Jeudi	10h – 12h	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Horaires d'été (effectifs du 1^{er} avril au 31 octobre inclus)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

En raison de travaux, la déchetterie de Talange sera fermée du 1^{er} janvier 2020 pendant 4 mois. Durant cette période, les déchèteries de Maizières-lès-Metz et Ennery auront les horaires suivants :

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ		
	Horaires d'hiver (1)	Horaires d'été (2)
Lundi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Mardi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Mercredi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Jeudi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Vendredi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Samedi	10h-17h	9h-18h

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE D'ENNERY		
	Horaires d'hiver (1)	Horaires d'été (2)
Lundi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Mardi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Mercredi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Jeudi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Vendredi	10h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-18h
Samedi	10h-17h	9h-18h

(1) Horaires d'hiver du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

(2) Horaires d'été du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020

PROPRETÉ

Gardons notre commune propre.

A cet effet des bornes de déjections canines ont été installées aux endroits ci-dessous :

- A hauteur du n° 20, rue Principale,
- Au croisement de la rue Principale et de la rue de l'Eglise,
- A hauteur de l'arrêt de bus, au n° 116, rue Principale.

Depuis leurs installations, les trottoirs sont plus propres mais il reste encore quelques animaux récalcitrants, à moins que ce ne soient les maîtres !!



TRANQUILITÉ

Tout au long de l'année, nous vous rappelons quelques règles pour la tranquillité de tous :

- pas de feux de broussailles ou autres
- pas de tondeuses ou engins sonores en dehors des heures autorisées
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
 - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 - Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



LE CLUB DES AINES

La saison 2018-2019 s'est terminée par notre assemblée générale.

A cette occasion, les mamans et les papas ont été honorés. Une petite boîte en porcelaine décorée par notre vérificatrice aux comptes pour les dames et un coffret verre et bière pour les messieurs. Micheline, Nicole et Marie Laurence nous ont gâté tout au long de cette saison en nous concoctant de délicieux gâteaux et tartes. Merci à elles.

Cette saison fut pleine de joie, de rires, de bons souvenirs.

Nous avons 3 mois pour nous reposer et penser à de nouvelles activités.

Certains membres, les plus courageux, travailleront tout l'été à confectionner des décors divers.

Les vacances sont terminées, nous reprenons nos diverses activités. Nos adhérents sont restés fidèles.

Avec le soutien de la mairie nous avons pu acheter un peu de matériel pour la décoration du village et le moment venu, l'ouvrier communal sera présent pour l'installation.

Il a fallu trouver des personnes pour découper les panneaux de bois. C'est chose faite. C'est un jeune couple résidant à Joeuf qui s'est proposé. Malgré de gros travaux de rénovation dans leur maison, ils ont trouvé un petit moment pour nous aider. Au nom de toute la commune nous les remercions. C'est un travail très long que nous sommes obligés de faire à notre domicile, ce qui n'est pas pratique. Nous espérons toutefois terminer quelques décorations pour les fêtes de fin d'année pour pouvoir enchaîner sur les décors de Pâques.

Nous recherchons des joueurs de cartes.

Pour les renseignements, s'adresser à :

Mme SCHMITT au 03 87 77 72 41 ou 06 86 69 22 61.

Nous avons fait l'acquisition d'une machine à coudre. Avec cette nouvelle activité notre club s'est agrandi : 5 nouvelles adhérentes. Une personne de Magny nous a donné sa machine ainsi qu'une valise pleine de matériel de couture. Deux autres personnes de Malroy vont nous faire don de leur machine. Nous aurons ainsi 4 machines à disposition.

Nous avons également récupéré des chutes de tissus, de la laine et divers articles de mercerie auprès d'une habitante de notre village.

Nous tenons à remercier toutes ces personnes pour leur soutien.

Des villageois ont déjà fait appel à nos services pour des ourlets, dépose et repose de fermeture éclair. Nous rappelons que nous n'effectuons pas de gros travaux.

Nous sommes confiants car notre équipe se maintient et nous pourrions ainsi continuer ce que les anciens ont commencé. Nous pensons toujours à l'enrichir par de nouvelles activités.

Aucune adhésion n'est obligatoire.

Venez passer un après midi avec nous. Le goûter vous sera offert.

LE CLUB DES AINES

Associations



MALROY ATHLETIQUE CLUB

Notre Club est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 18 h à 21 h.
 Vous voulez vous remettre ou garder la forme, Raphaël FURFARI, président du club vous guidera dans votre entraînement.
 Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marie-Claire PELLERIN au 03.87.77.80.79.

LA MARIA POLITE

Manifestations organisées par LA MARIA POLITE

VIDE GRENIERS : Temps froid le matin, après midi le soleil s'est montré. Toujours beaucoup d'exposants et de visiteurs.

FETE DE L'ETE : Elle n'a plus lieu. Pas assez de personnes qui portent intérêt à cette fête qui permettait pourtant de se retrouver entre amis et faire connaissance avec les habitants.

FETE PATRONALE : Elle a débuté le samedi avec l'inauguration par la mairie suivie d'un apéritif offert à toutes les personnes présentes.

Barbecue - crêpes pour ceux qui ont voulu passer une soirée animée par M. HEYMES et bien entendu manèges pour les enfants.

Dimanche, le temps s'est maintenu jusqu'à 17 H où la pluie est venue nous rejoindre.

Cette année quelques nouveautés puisque vous avez pu admirer dans la salle des fêtes les aquarelles présentées par l'Atelier Bleu, un atelier de poterie, de la broderie, les aînés ont exposé leurs décors réalisés tout au long de l'année. Sur la place, une créatrice de bijoux, un atelier d'articles faits à partir de fers à chevaux, un exposant d'huiles diverses.

Bien entendu, les forains habituels.

En ce qui concerne les menus, un petit changement. En effet "Les Cochonneux" ont pris leur retraite (manque de bénévoles et la relève ne suit pas). Le cochon braisé a été remplacé par du poulet rôti.

Les quilles et la loterie ont bien marché malgré la difficulté à trouver des lots.

Nous remercions toutefois les généreux donateurs qui nous suivent d'année en année.

Dans l'ensemble ce fut une belle journée.

Nous lançons un petit appel aux bénévoles qui veulent venir nous rejoindre. Nous organisons 2 manifestations dans l'année. 5 jours, ce n'est pas le bout du monde et l'ambiance est agréable, chaleureuse.



FETE PATRONALE 2019

Associations



COMITÉ DE GESTION DE LA SALLE

Nous rappelons que la salle n'est pas gérée par la mairie ; les réservations doivent se faire auprès de Monsieur Michel PELLERIN - Tél. 06 34 96 18 53.

D'autre part, nous vous informons que la salle est louée uniquement en matinée et jusqu'à 21 h.

Une caution est demandée. Il faut fournir une attestation délivrée par votre compagnie d'assurances pour couvrir les éventuels dommages.

La salle doit être rangée, balayée, la vaisselle lavée et mise dans les placards, les couverts rassemblés par 10.

Ne pas oublier de couper l'électricité et de fermer les portes après votre départ.

Nous vous en remercions par avance.

APE DE LA FONTAINE



Est née le 27 Septembre 2019, l'**Association des Parents d'Elèves de la Fontaine**.

Les parents d'élèves de l'école La Fontaine à Vany ont eu l'envie de créer et s'impliquer dans une association qui a pour but de proposer, organiser, animer et soutenir des actions éducatives pour les enfants scolarisés au sein de l'école. De plus, leur volonté est de créer un lien entre d'une part, les parents entre eux et d'autre part, avec l'équipe pédagogique ; dans un climat de confiance et de bienveillance.

A ce jour, l'Association compte 56 familles adhérentes et elle est gérée par 5 membres composant le bureau : Jenny FABBRI (Présidente), Audrey COMANDINI (Trésorière), Mélisandre MAUDUIT (Secrétaire), Caroline WEILLER (Secrétaire-adjointe), Marie-Eve BINNE (Webmaster).

Site Internet : <https://apelafontaine57.wixsite.com/website> ____ Facebook : APE la Fontaine Vany

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FAILLY ET ENVIRONS.

L'école primaire de la Fontaine en quelques dates :

- 2001 : création du SIS FAILLY ET ENVIRONS avec maternelle et périscolaire à Failly,
- À partir de 2008 : le SIS commence la réflexion sur une nouvelle école,
- Mai 2014 : attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet KL,
- 11 janvier 2017 : notification des marchés,
- 02 avril 2017 : début des travaux,
- Du 22 décembre 2018 au 30 décembre 2018 : déménagement des classes,
- 07 janvier 2019 : rentrée des classes dans la nouvelle école,
- 29 août 2019 : inauguration de l'école primaire de la Fontaine.



INAUGURATION : Monsieur le 1^{er} Vice Président de la Région, Monsieur le Président du SIS, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, coupent le ruban tenu par les Maires des 4 communes.



Les discours : de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de Monsieur le 1^{er} Vice Président de la Région,
de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'Education,
et de Monsieur le Président du SIS

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE À VANY Permis de construire n° PC 57694 15 Y0914 délivré le 17/03/2016 Montant total des travaux : 3 000 000,00 € Surface de plancher : 1746,85 m ²	
	
MAÎTRE D'OUVRAGE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE FAILLY & ENVIRONS FAILLY - MALROY - SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE - VANY 1 rue de Vrémy - 57640 FAILLY - sifailly@gmail.com	
PARTENAIRES Cette réalisation est financée	
Avec la participation du Conseil Départemental de la Moselle - AMITER 900 000 € 	Avec la participation de l'État DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) 295 802 € 
Avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle 252 000 € 	Avec la participation de la Région Grand Est 130 651 € 



Classe de CP à Malroy 2018



22/12/2018 : emménagement à Vany dans la nouvelle classe



CANTINE : 1^{er} service pour les maternelles



C'est la récréation de l'élémentaire



CITY STADE de Vany mis à disposition pour les activités sportives



Maternelle 1 de Catherine TANNE
29 Petits Moyens et Grands
dont 3 de Malroy



Maternelle 2 de Vanessa HUMBERT-DEJAN
29 Petits Moyens et Grands
dont 7 de Malroy



CP-CE1 de Nathalie GOMEZ
13 CP et 7 CE1
dont 1 de Malroy



CE1-CE2 de Valérie JAEGER
9 CE1 et 12 CE2
dont 3 de Malroy



CE2-CM1 de Valérie NICOLAS
5 CE2 et 15 CM1
dont 2 de Malroy



CM1-CM2 d'Angélique BRAS
6 CM1 et 14 CM2
dont 1 de Malroy